

Action E.1.3

Communication et assistance pour la mise en œuvre de la stratégie ISEF en phase 2 de Contrat – phase 2

SDAGE : programme de mesures :

- OF04 : Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
- GOU0202 Mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée (hors SAGE)

Masses d'eau concernées : Toutes les masses d'eau superficielles et souterraines du bassin versant

Porteur de projet : Syndicat Mixte du bassin versant de l'Huveaune

Réponse à l'enjeu : E - Gestion concertée et valorisation du bassin versant - Animer et piloter le contrat de rivière - Informer, sensibiliser, éduquer, former les différentes communautés d'acteurs.

Montant prévisionnel (€ HT) : 75 000€HT

Localisation : Bassin versant de l'Huveaune

Contexte et objectifs de l'action

En parallèle de la Construction de la phase 1 de Contrat de Rivière, le SMBVH, ainsi que ses partenaires ont souhaité qu'une stratégie d'Information, Sensibilisation, d'Education et de Formation (ISEF) soit élaborée et mise en œuvre tout au long du Contrat, afin d'accompagner au mieux la réalisation des actions techniques inscrites à son programme avec un volet « sociétal ».

C'est ainsi que des actions ISEF ont été inscrites en phase 1, comme les actions « CADRES » portées par le SMBVH et déclinées au travers de projets associatifs, mais également des actions de communication, de suivi et de sensibilisation portées directement par le SMBVH. Pour rappel, en première phase, 5 actions ont été inscrites :

- Partage d'informations, animation sur la gestion intégrée (communication, site internet notamment)
- Mise en place d'une communication et d'un système d'alerte, s'appuyant notamment sur une participation citoyenne (aspects crues, pollution, embâcles et urgences)
- Mise en place d'un outil de partage et de suivi sur les cours d'eau
- Mise en place d'une signalétique incitant à la découverte de l'Huveaune et de ses affluents favorisant une réappropriation du milieu : réalisation, production et installation de panneaux de sensibilisation
- Mise en œuvre de la stratégie ISEF.

Il s'agit, dans le cadre de la présente fiche, d'inscrire la continuité de ces actions en phase 2 de Contrat de Rivière, par la réalisation en interne d'une partie de ces opérations (montant dans la fiche poste E11) et par le recours à des prestations externe.

Contenu technique de l'action

La phase 2 de Contrat présente une évolution dans les contenus correspondants à cette fiche action ; celle-ci repose sur un re-travail de l'articulation des actions entre-elles (notamment pour le volet signalétique qui n'apparaît ici que pour mémoire, étant rattaché à une autre fiche action). Il s'agit également de s'appuyer sur le bilan de phase 1 pour enrichir ces actions techniquement et renforcer leurs apports aux enjeux du Contrat de Rivière et aux objectifs prioritaires du SDAGE Rhône Méditerranée Corse.

Pour chaque volet de cette action, les opérations envisagées sont décrites ci-dessous :

- **Partage d'information et l'animation sur la gestion concertée.** Cette opération vise notamment à doter le SMBVH d'outils et de modalités de communication adaptés, concernant l'actualité du territoire et du Contrat de Rivière :
 - Entretien, maintenance, évolution et mise à jour du site internet réalisé par le SMBVH par prestation externe
 - Conception et production d'outils de communication et d'informations adaptés : un certain nombre d'objets « agir ensemble pour le bassin versant de l'Huveaune » ont été produits. D'autres outils restent à concevoir, comme la plaquette de communication sur le BV Huveaune, des cartographies, bâches et supports pédagogiques (prestation externe)
 - Assistance à l'actualisation du plan de communication et installation des outils dédiés (interne et prestation éventuelle).
- **Mise en place d'un outil de partage et de suivi sur les cours d'eau et d'une communication et d'un système d'alerte, s'appuyant notamment sur une participation citoyenne (aspects crues, pollution, embâcles et urgences).** Cette action n'a pas fait l'objet d'une prestation externe en phase 1, un travail a néanmoins été fait en interne autour de cette thématique et a vocation à être continué :
 - Développement et déploiement d'un outil de participation / déclaration en ligne (de type plateforme partagée de surveillance des cours d'eau)
 - Mise en place d'un processus de suivi et de modération de ce type d'outils
 - Ouverture de la réflexion à l'échelle métropolitaine.Il est à noter que la mise en œuvre de cette opération s'articulera avec une action inscrite au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). En articulation avec la mise en place d'un réseau de « sentinelles de crues » ; il s'agit ici de développer la participation citoyenne pour la préservation des milieux aquatiques (déchets, qualité, entretien, pollution, etc.)
- **Conception et mise en place d'une signalétique incitant à la découverte de l'Huveaune et de ses affluents, favorisant une réappropriation du milieu.** En complément du projet fil vert, une signalétique et une charte graphique adaptées à la production de panneaux pédagogiques ont été conçues. Cette action sera poursuivie afin de concevoir, imprimer et installer des panneaux pédagogiques le long de l'Huveaune et est inscrit ici pour mémoire car se rattache au projet Fil Vert.
- **Mise en œuvre de la stratégie d'Information Sensibilisation Education Information :** une chargée de mission ISEF pilote la mise en œuvre de cette stratégie et une assistance a

maitrise d'ouvrage a été engagée dans ce cadre, ainsi que pour la mise en place de projets sur la période transitoire 2018-2019 et la préparation des actions de phase 2, notamment du déploiement du parcours pédagogique Huveaune. Il s'agit à présent :

- D'accompagner la déclinaison opérationnelle de la stratégie ISEF en phase 2 (interne et/ou prestation).
- D'accompagner les projets ISEF associatifs en phase 2 (interne et/ou prestation)
- D'animer le processus de labellisation et d'aide des projets ISEF (interne)
- De piloter l'ensemble du volet « immatériel » du Contrat de Rivière et de la politique du SIBVH », de valoriser pour une poursuite accompagnant la mise en place de la compétence GEMAPI (interne)
- De coordonner et d'animer la mise en œuvre des actions cadres E.3.1 (fêtes de l'Huveaune) ; E.3.2 (Rencontres du BV), E.3.3 (en direction des Jeunes) par l'animation de groupes de travail dédiés et la mise en place et l'accompagnement des conventions de mandat passées avec les associations porteuses des projets opérationnels répondant à ces actions. (interne)
- D'assurer la pérennité du volet ISEF du Contrat de Rivière (interne et/ou prestation)
- De décliner et mettre en œuvre le parcours pédagogique Huveaune et les supports associés. Il s'agit d'un outil constitué d'activités et de fiches thématiques ancrées dans la gestion intégrée à l'œuvre sur les cours d'eau du bassin versant de l'Huveaune et dans la réalité terrain et l'actualité des milieux aquatiques sur le territoire. Ce parcours pédagogique a vocation première à être un soutien pour les acteurs (enseignants, éducateurs, associations, etc.) souhaitant déployer un parcours pédagogique Huveaune auprès du/des groupe(s) qu'ils accompagnent. Initié par le groupe de travail « jeunes », le parcours pédagogique Huveaune sera ainsi déployé auprès des scolaires et extra-scolaires du bassin versant dans un cadre bien défini selon 3 formules (cf fiche E.3.3 – en direction des jeunes) mais a également vocation à être une ressource pour les associations porteuses de projets ISEF répondant à d'autres actions : E.3.1 (fêtes de l'Huveaune), E.3.2 (rencontres du BV), BD.6.2 (Fédérer les opérations d'interventions citoyennes – opération « Huveaune Propre ») et à termes pour tous les acteurs du territoire. Le SMBVH va également s'investir dans la formation des acteurs s'appuyant ce parcours pédagogique. (interne et prestation)

Les missions réalisées en interne sont inscrites ici pour mémoire ; elles font l'objet d'un plan de financement inscrit au Contrat de Rivière et présenté dans la fiche action relevant des postes

Conditions de mise en œuvre et de faisabilité

Financement pérenne des actions ISEF par les institutionnels

Démarches du territoire ou de la structure en lien avec l'action :

Actions ISEF du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune et du Contrat de Baie de la Métropole Marseillaise

Programmation prévisionnelle :

Phases et étapes	Calendrier	Montant (€HT)
Partage d'informations, animation sur la gestion intégrée	Tout au long de la phase 2 de	5 000

Mise en place d'un outil de partage et de suivi sur les cours d'eau et d'une communication et d'un système d'alerte, s'appuyant notamment sur une participation citoyenne (aspects crues, pollution, embâcles et urgences)	Contrat (2019-2022)	5 000
Mise en œuvre de la stratégie ISEF, intégrant notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Parcours pédagogique Huveaune (actualisation supports et formations) – 50 000€ - Accompagnement de la déclinaison opérationnelle de la stratégie ISEF – 15 000€ 		65 000

Plan de financement envisagé :

Financier	Montant €HT et taux de financement (%)
Maitre d'ouvrage	30% soit 22 500€
Agence de l'eau	70% soit 52 500€

Action E.3.1
Fêtes du bassin versant de l’Huveaune – Phase 2

SDAGE : programme de mesures :

- OF04 : Renforcer la gestion de l’eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l’eau

Masses d’eau concernées : Toutes les masses d’eau superficielles et souterraines du bassin versant

Porteur de projet :

- **Syndicat Mixte du Bassin Versant de l’Huveaune** (coordinateur et référent pour le temps fort bassin versant, dimension bassin versant des évènements, volet pédagogique)
 - o Mise en œuvre du volet pédagogique via convention de mandat avec **Planète Sciences Méditerranée (PSM) pour le Collectif Associations Huveaune (CAH)**
- **Communes et collectivités accueillantes** (dimension festive du temps fort bassin versant (programmation et propositions festives), volet logistique et matériel, communication à l’échelle communale, lien avec les établissements scolaires, etc.)

Titre de l’action : Les fêtes du bassin versant de l’Huveaune

Réponse à l’enjeu : E - Gestion concertée et valorisation du bassin versant - Informer, sensibiliser, éduquer, former les différentes communautés d'acteurs.

Montant prévisionnel (€ HT) : 120 000€

120 000€ pour le volet pédagogique et village associatif d’éducation à l’Huveaune dans le cadre d’évènementiels

Localisation :

Communes du bassin versant de l’Huveaune. En phase 1, les fêtes de l’Huveaune se sont déroulées exclusivement sur les communes riveraines du fleuve. En phase 2, il sera envisagé d’étendre ces évènements à des communes des affluents.

Contexte et objectifs de l’action

Les fêtes de l’Huveaune ont été initiées à Marseille en 2005 par les associations Planètes Sciences, Chantepierre et Rives et Cultures, au Parc du Vieux Moulin à Saint-Loup (Marseille). Des ateliers d’information et d’éducation sur les milieux aquatiques et l’Huveaune en particulier étaient proposés, essentiellement au public scolaire. En 2012, cinq communes (Marseille, Aubagne, Roquevaire, Auriol et Saint-Zacharie) accueillait ces évènements. La dynamique générée par la naissance du Collectif Associations Huveaune (CAH), par la démarche de Contrat de Rivière et par MP2013 ont permis d’asseoir le déploiement des fêtes à l’ensemble de la vallée de l’Huveaune, en s’appuyant sur le projet artistique des fêtes de l’Huveaune. En 2015, le Collectif Associations Huveaune intensifie sa participation et est rejoint par d’autres associations. L’implication des collectivités se fait également de plus en plus forte. L’objectif de cette action est de déployer et pérenniser les fêtes de l’Huveaune en fédérant les acteurs du territoire autour d’évènements.

Il s'agit, dans le cadre de la présente fiche, d'inscrire la continuité de cette action en phase 2 de Contrat de Rivière.

Contenu technique de l'action

La diversité des acteurs impliqués dans les fêtes de l'Huveaune permet d'offrir un large panel d'activités, parmi lesquelles : stands éducatifs, animations, observation de la microfaune aquatique, Expositions, conférences, etc. Des animations en lien avec les usages sont également proposées : pêche, balades thématiques (Patrimoine, risques inondation et urbanisation, faune et flore, etc.). Afin de contribuer à la convivialité et au partage, l'évènement est accompagné d'activités ludiques et festives. Ces fêtes sont également le lieu privilégié de valorisation et d'échanges autour des multiples projets ISEF et d'éducation à l'Huveaune ayant lieu tout au long de l'année : expositions, animations de stands par les jeunes, journaux, films, etc. Ces fêtes contribuent à favoriser la réappropriation de leur milieu aquatique par les habitants. Leur vocation est de toucher tous types de publics.

Pour chaque volet de cette action, les opérations envisagées sont décrites ci-dessous :

- **Volet pédagogique et village associatif d'éducation à l'Huveaune.** Ce volet est mis en œuvre opérationnellement par le CAH via une association référente (convention de mandat avec le SMBVH qui en reste maître d'ouvrage). Il s'agit de la mise en place par les associations du territoire d'une programmation d'éducation à l'Huveaune se déclinant sur plusieurs journées (des journées spécifiques à destination des jeunes et d'autres à l'occasion d'événementiels communaux ouverts à tous), une dizaine par an en fin d'année scolaire.
- **Coordination d'un temps fort bassin versant annuel.** Il s'agit qu'un des événementiel accueille un village pédagogique particulièrement étoffé avec une programmation exhaustive mettant en valeur l'ensemble des projets ISEF réalisées sur le territoire pendant l'année en cours. C'est également ce temps qui mobilise particulièrement les partenaires institutionnels ainsi que les élus et est ainsi l'occasion d'un partage et d'une communication forte et élargie autour de contrat de rivière et de ses enjeux prioritaires. (inscrit ici pour mémoire, réalisé en interne, fiche action relevant des postes)
- **Volet festif et fédérateur.** Le village associatif d'éducation à l'Huveaune se déploie pour alimenter un événementiel programmé par la commune et apporte aussi un élément thématique fort en réponse à un objectif de la commune accueillante de sensibiliser aux milieux aquatiques du territoire, en complément d'une programmation festive qu'elle met en place à cette occasion, selon ses compétences. (inscrit ici pour mémoire, géré en direct par les collectivités locales)

Conditions de mise en œuvre et de faisabilité

Financement pérenne des actions ISEF par les institutionnels

Volonté des collectivités et notamment des communes à accueillir des fêtes de l'Huveaune et à en porter le volet organisationnel logistique

Démarches du territoire ou de la structure en lien avec l'action :

Actions ISEF du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune et du Contrat de Baie de la Métropole Marseillaise

Programmation prévisionnelle :

Phases et étapes	Calendrier	Montant (€HT)
Action annuelle : <ul style="list-style-type: none">- Positionnement des communes souhaitant accueillir une fête de l'Huveaune- Etablissement de la programmation- Journées fêtes de l'Huveaune (jeunes, grand public et un temps fort bassin versant) avec volet pédagogique et village associatif d'éducation à l'Huveaune dans le cadre d'évènements- Bilan annuel	Chaque année de la phase 2 de Contrat : 2020, 2021 et 2022	120 000€ soit 40 000€/an

Plan de financement envisagé :

Financier	Montant €HT et taux de financement (%)
Maitre d'ouvrage	20% à 30%
Agence de l'eau	70% soit 84 000€
Conseil Départemental 13	Pour le volet associatif : Subvention aux associations Procédure classique de dépôt direct sur la plateforme du CD13 par les associations

Action E.3.2

ACTION CADRE Les Rencontres du Bassin Versant de l'Huveaune – Phase 2

SDAGE : programme de mesures :

- OF04 : Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau

Masses d'eau concernées : Toutes les masses d'eau superficielles et souterraines du bassin versant

Porteur de projet : Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune

Titre de l'action : ACTION CADRE Les Rencontres du Bassin Versant de l'Huveaune

Réponse à l'enjeu : E - Gestion concertée et valorisation du bassin versant - Informer, sensibiliser, éduquer, former les différentes communautés d'acteurs.

Montant prévisionnel (€ HT) : 70 000€

Localisation : Bassin versant de l'Huveaune

Contexte et objectifs de l'action

La réappropriation de l'Huveaune et de ses affluents par les habitants est un axe stratégique majeur pour la pérennisation de la gestion intégrée et concertée des enjeux de l'eau sur ce territoire. L'Huveaune et certains de ces affluents souffrent d'une image souvent négative lorsqu'elle n'est pas totalement méconnue par les hommes qui peuplent ce territoire. Faire connaître les richesses que constituent l'eau et les milieux aquatiques aux usagers du territoire, leur présenter les problématiques et leviers pour faire évoluer la qualité du milieu, sont des dimensions essentielles pour tourner le regard de chacun vers cette ressource et faire évoluer les comportements. Ces rencontres du bassin versant de l'Huveaune doivent toucher un large panel d'acteurs pour permettre l'essaimage des messages portés. De telles opérations font généralement l'objet de communications internes ou externes qui favorisent le développement du sentiment d'appartenance à un territoire.

Contenu technique de l'action

Pour chaque volet de cette action, les opérations envisagées sont décrites ci-dessous :

- **Labellisation ISEF et mise en œuvre de projets associatifs.** Le retour d'expérience de la phase 1 fait état d'un nombre important d'interventions de nature et publics cibles divers. Cette action vise à s'appuyer sur cet existant en structurant et enrichissant les actions engagées par une grande diversité d'opérateurs. Pour ce faire et en continuité du travail réalisé en phase 1, le SMBVH va lancer un appel à dossiers visant à définir les projets associatifs à mettre en œuvre dans la présente action cadre. Ces projets répondront aux critères de labellisation ISEF co-construits en phase 1 (répartition territoriale, communication et valorisation, contenu enjeux du Contrat, etc.) et seront ainsi des leviers pour atteindre les objectifs du contrat de rivière et du SDAGE. Ces rencontres avec le bassin versant de l'Huveaune peuvent s'opérer de différentes manières : petits déjeuners d'entreprises à l'initiative d'associations de zones d'activités, réunions échange-débat avec les riverains et habitants initiées par les CIQ, découvertes sur site (balades organisées par les associations pour les habitants), visites de stations d'épurations,

conférences, etc. Le SMBVH travaillera ensuite avec chacun des porteurs de projets via des conventions de mandat.

- **Coordination et animation par le SMBVH.** Afin de garantir une répartition territoriale de ce type d'opérations, la diversité des publics cibles et de définir le message commun porté par tous, le SMBVH apportera un appui à la mise en synergie des acteurs actuels et potentiels de ces rencontres du bassin versant. Cet accompagnement permettra également de travailler sur les méthodes et outils nécessaires pour favoriser l'engagement de chacun, à son échelle. Toute création de supports de communication sera précédée d'une réflexion préalable sur l'existant. Le SMBVH fera la promotion de ces rencontres sur son site internet. Ce volet accompagnement vise par ailleurs à favoriser la rencontre des acteurs qui œuvrent sur ce territoire autour d'une identité « Huveaune ». Inscrit ici pour mémoire, ce travail en interne est traité dans les fiches actions E.1.1 (postes) et E.1.3 (mise en œuvre de la stratégie ISEF) :
- **Volet sociétal du projet GEMAPI Aubagne.** Fait l'objet d'une fiche action à part entière, inscrit ici pour mémoire car esprit, critères et objectifs de cette action sont issues de projet ISEF répondant à l'action cadre « rencontres du bassin versant » en phase 1, le projet « Des rives et des rêves », mené par l'association Robins des Villes.

Conditions de mise en œuvre et de faisabilité

Financement pérenne des actions ISEF par les institutionnels

La dimension structuration des acteurs doit être basée sur de la co-construction permettant d'impulser une dynamique sur le territoire. À cet effet, le SMBVH prévoit, au minimum, l'organisation d'une rencontre multi acteurs par an (notamment à l'occasion d'une commission ISEF)

Démarches du territoire ou de la structure en lien avec l'action :

Actions ISEF du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune et du Contrat de Baie de la Métropole Marseillaise

Programmation prévisionnelle :

Phases et étapes	Calendrier	Montant (€HT)
<ul style="list-style-type: none"> - Appel à projets ISEF diffusé par le SMBVH à l'automne 2019 pour l'ensemble de la phase 2 - Processus de labellisation ISEF - Mise en œuvre des projets labellisés 	Tout au long de la phase 2 de Contrat (2019-2022)	70 000€

Plan de financement envisagé :

Financier	Montant €HT et taux de financement (%)
Maitre d'ouvrage	20% à 30%
Agence de l'eau	70% soit 49 000€
Conseil Départemental 13	Pour le volet associatif : Subvention aux associations Procédure classique de dépôt direct sur la plateforme du CD13 par les associations

Action E.3.3
ACTION CADRE En direction des « jeunes » – Phase 2

SDAGE : programme de mesures :

- OF04 : Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau

Masses d'eau concernées : Toutes les masses d'eau superficielles et souterraines du bassin versant

Porteur de projet : Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune

Titre de l'action : ACTION CADRE En direction des Jeunes

Réponse à l'enjeu : E - Gestion concertée et valorisation du bassin versant - Informer, sensibiliser, éduquer, former les différentes communautés d'acteurs.

Montant prévisionnel (€ HT) : 280 000€

Localisation : Bassin versant de l'Huveaune

Contexte et objectifs de l'action

La réappropriation de l'Huveaune et de ses affluents par les différentes populations du territoire est un axe stratégique majeur pour la pérennisation de la gestion intégrée et concertée des enjeux de l'eau sur ce territoire. De nombreux projets sont mis en œuvre au Contrat de Rivière, depuis 2016, pour atteindre cet objectif de rétablir un lien social aux cours d'eau ; pour autant l'Huveaune et certains de ces affluents souffrent encore d'une image souvent négative. Agir en direction des jeunes générations permet de s'inscrire dans un changement de regard durable. Les actions d'éducation à l'environnement favorisent l'évolution des représentations, indispensable à tout changement de comportement. Toutefois, pour être efficace, cette action en direction des jeunes doit être inscrite dans des continuums éducatifs et dans une inscription territoriale cohérente. L'action en direction des scolaires ou des centres de loisirs peut démultiplier une dynamique locale en faisant écho à une politique territoriale. Le lien entre le public cible qui constituent les « jeunes » et les cibles indirectes (familles et élus) doit être constamment présent dans la construction des projets, afin de permettre une transmission de l'information à un large public.

La mise en œuvre de cette action cadre en phase 1 a fait état d'une difficulté financière pour les porteurs de projets. Il s'agit en phase 2 de pérenniser ces projets et d'en renforcer les contenus pour une réponse totale aux objectifs du Contrat de Rivière et du SDAGE. Pour ce faire, le SMBVH a animé en période transitoire de mise en œuvre de l'ISEF (2018-2019) la co-construction d'un parcours pédagogique Huveaune. Évolution pour ces actions depuis la phase 1 : un travail basé sur la réflexion partagée et la co-construction, des associations du groupe de travail "Jeunes", est amorcé pour que ces projets s'enrichissent techniquement et s'orientent vers la formation des éducateurs du territoire et ainsi leur montée en autonomie dans l'intégration du sujet de l'Huveaune à leurs programmes d'accompagnement et d'éducation des jeunes.

Il s'agit, dans le cadre de la présente fiche, d'inscrire la continuité de ce travail en phase 2 de Contrat de Rivière.

Contenu technique de l'action

Le retour d'expérience de la phase 1 fait état d'un nombre important d'interventions auprès du public « jeunes ». La présente action, identifiée dans le cadre du Contrat de Rivière vise à s'appuyer sur cet existant en structurant et enrichissant ces actions d'éducation au territoire.

La phase 2 de Contrat présente une évolution dans les contenus correspondants à cette fiche action.

Pour chaque volet de cette action, les opérations envisagées sont décrites ci-dessous :

- **Déploiement du parcours pédagogique Huveaune auprès des éducateurs du territoire.** Il s'agit de décliner et mettre en œuvre le parcours pédagogique Huveaune et les supports associés. Cet outil est constitué d'activités et de fiches thématiques ancrées dans la gestion intégrée à l'œuvre sur les cours d'eau du bassin versant de l'Huveaune et dans la réalité terrain et l'actualité des milieux aquatiques sur le territoire. Ce parcours pédagogique a vocation première à être un soutien pour les acteurs (enseignants et animateurs de centres de loisirs) souhaitant déployer un parcours pédagogique Huveaune auprès du/des classe(s) et groupe(s) qu'ils accompagnent. Initié par le groupe de travail « jeunes », le parcours pédagogique Huveaune sera ainsi déployé auprès des scolaires et extra-scolaires du bassin versant dans un cadre bien défini selon 3 formules allant progressivement vers l'autonomisation, par formation et accompagnement, des éducateurs du territoire dans l'éducation à l'Huveaune, à l'appui de la mallette numérique de ressources pédagogiques constituant le parcours. L'opérationnalité est portée par les associations du groupe de travail "jeunes" (CPIE côte provençale – l'Atelier Bleu, FNE, Colinéo, Collectif Associations Huveaune (CAH), Ligue de l'enseignement FAIL 13 (liste non exhaustive)) via convention de mandat avec le SMBVH
- **Coordination et animation par le SMBVH.** La mise en œuvre et l'actualisation du parcours pédagogique Huveaune et des supports qui le constituent passent par l'animation du groupe de travail "jeunes", la production de supports pédagogiques par public cible, l'actualisation de la plateforme en ligne, la formation, la diffusion, la gestion des inscriptions en partenariat avec l'éducation nationale et les acteurs « jeunesse et sports ». Ces missions sont inscrites ici pour mémoire et seront réalisées pour partie en interne (fiche action relevant des postes et pour partie en faisant appel à un prestataire (fiche action E.1.3, mise en œuvre de la stratégie ISEF)

Conditions de mise en œuvre et de faisabilité

Financement pérenne des actions ISEF par les institutionnels

La dimension structuration des acteurs doit être basée sur de la co-construction permettant d'impulser une dynamique sur le territoire. À cet effet, le SMBVH prévoit la continuité des réunions du groupe de travail « jeunes » et l'actualisation et l'enrichissement régulier du parcours pédagogique Huveaune et des supports associés.

Le déploiement de l'action auprès des jeunes du niveau collège et lycée dépend de la participation des conseils départementaux et de la région Sud.

Démarches du territoire ou de la structure en lien avec l'action :

Actions ISEF du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune et du Contrat de Baie de la Métropole Marseillaise

Programmation prévisionnelle :

Phases et étapes	Calendrier	Montant (€HT)
Déploiement du parcours pédagogique Huveaune par des associations labellisées ISEF (du GT Jeunes) par l'accompagnement des éducateurs et enseignants du territoire de l'éducation de l'Huveaune auprès de leurs groupes « jeunes » (scolaires et extrascolaires)	Chaque année scolaire de la phase 2 de Contrat : 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022	280 000€ soit 93 330€/an

Plan de financement envisagé :

Financier	Montant €HT et taux de financement (%)
Maitre d'ouvrage	20% à 30%
Agence de l'eau	70% soit 196 000€
Conseil Départemental 13	Pour le volet associatif : Subvention aux associations Procédure classique de dépôt direct sur la plateforme du CD13 par les associations